

- [Accueil](#)
- [Rubriques](#)
- [Magazine](#)
- [Biblio](#)
- [Forum Militaire](#)
- [Publicité](#)
- [Mentions légales](#)
- [Confidentialité](#)



- [Accueil](#)
- [Rubriques](#)
- [Magazine](#)
- [Biblio](#)
- [Forum Militaire](#)
- [Publicité](#)
- [Mentions légales](#)
- [Confidentialité](#)



INDUSTRIE

0

Le Conseil constitutionnel retoque à nouveau le financement de l'industrie de défense par le Livret A

PAR LAURENT LAGNEAU · 28 DÉCEMBRE 2023

Ewan Lebourdais
PHOTOGRAPHE MARITIME
www.ewan-photo.fr



COIN DES REVUES

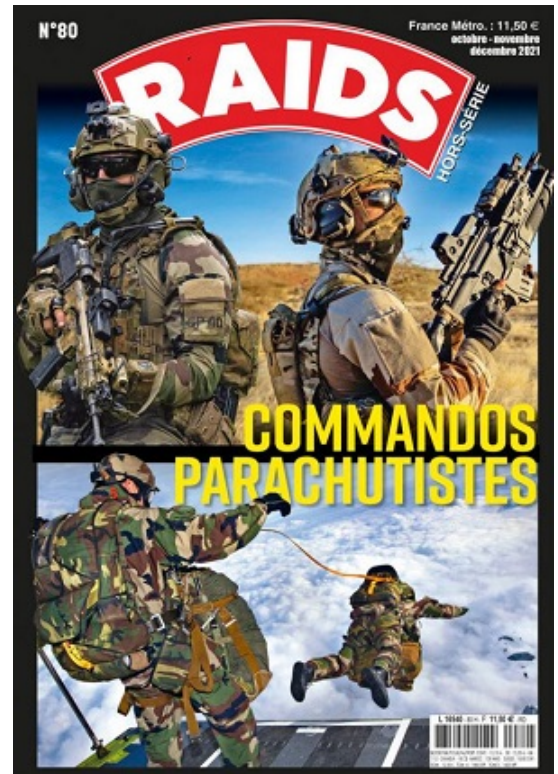
[Paramètres cookies](#)



Les établissements financiers estimant que leurs activités ne sont pas conformes aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance [ESG], par ailleurs promus par la Commission européenne [avec son projet de taxonomie], les PME de la la Base industrielle et technologique de défense [BITD] éprouvent actuellement des difficultés pour trouver des financements.

« La taxonomie est une réalité de plus en plus pressante. Le léger assouplissement lié au choc de l'invasion russe n'a pas empêché un retour à la tendance : on continue à pointer du doigt l'industrie de défense comme non durable. Cela touche le financement mais aussi, plus largement, l'ensemble des acteurs susceptibles de participer à l'industrie de défense », avait ainsi expliqué Emmanuel Levacher, le PDG d'Arqus, lors d'une audition au Sénat, en mars dernier.

Et d'ajouter : « Par exemple, un salarié peut se voir refuser un crédit immobilier parce qu'il travaille pour l'industrie de défense. Cela montre l'ampleur de cette pression



malsaine subie par l'industrie, incompatible avec la nécessité reconnue de remonter en puissance ».

Aussi, lors de l'examen du projet de Loi de programmation militaire [LPM] 2024-30, députés et sénateurs s'étaient mis d'accord pour orienter une partie des encours du Livret A vers le financement de la BITD. Seulement, le Conseil constitutionnel censura cette disposition, estimant qu'il s'agissait d'un « cavalier législatif ».

Pour autant, les parlementaires parmi les plus actifs sur ce sujet ne désarmèrent pas. Les députés Jean-Louis Thiérot [LR], Christophe Plassard [Horizons] et Thomas Gassilloud [Renaissance, proutident de la commission de la Défense] revinrent à la charge à l'occasion du projet de loi de finances 2024. Et ils firent voter un amendement visant à affecter une partie de l'épargne collectée au titre des Livrets A et de développement durable et solidaire au financement de la BITD.

« Les encours du livret A et du livret de développement durable et solidaire ont atteint quelque 510 milliards d'euros à la fin de l'année 2022. Il est de la responsabilité de l'État de faire converger l'épargne privée disponible avec ses priorités stratégiques », avait d'ailleurs soutenu M. Plassard, dans un rapport sur le financement de l'économie de guerre publié quelques mois plus tôt.

« Le Livret A va financer l'industrie de défense! Je salue cette proposition de parlementaires pour flécher une partie des encours vers des entreprises et des PME de défense. C'est une bonne nouvelle pour notre souveraineté, pour la réindustrialisation et pour la défense! », s'était alors félicité Sébastien Lecornu, le miniprout des Armées.

Le PLF 2024 ayant fait l'objet d'un recours à l'article 49-3 de la Constitution, la motion de censure déposée par l'opposition fut rejetée. Aussi pouvait-on penser que ce dossier était réglé. Mais c'était sans compter sur une nouvelle saisine du Conseil constitutionnel, les députés de la Nupes ayant estimé que cette mesure constituait un « cavalier budgétaire ».

Ainsi, dans un [avis rendu](#) ce 28 décembre, les Sages de la rue de Montpensier leur ont donné raison.

« L'article 197 modifie notamment l'article L. 221-5 du code monétaire et financier afin de prévoir que les ressources collectées par les établissements distribuant le livret A ou le livret de développement durable et solidaire non centralisées auprès de la Caisse des dépôts pourront également être employées au financement des entreprises de l'industrie de défense française. [...] Il appartient au Conseil constitutionnel de déclarer contraires à la Constitution les dispositions adoptées en méconnaissance de la règle de procédure relative au contenu des

lois de finances, résultant des articles 34 et 47 de la Constitution et de la loi organique du 1er août 2001 », ont-ils en effet expliqué.

Et d'ajouter : « Dans ce cas, le Conseil constitutionnel ne préjuge pas de la conformité du contenu de ces dispositions aux autres exigences constitutionnelles ». Ce qui veut dire que le financement de la BITD par le Livret A devra faire l'objet d'un projet [ou d'une proposition] de loi distinct.

Photo : Arquus

Tags: avis BITD cavalier budgétaire
conseil constitutionnel financement
industrie de défense Livret A
Loi de finances 2024 ministère des Armées

ARTICLE PRÉCÉDENT

Artilerie : Les
Écoles militaires de
← Draguignan ont
participé aux essais
de qualification du
Griffon MEPAC

Conformément à l'article 38 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. [\[Voir les règles de confidentialité\]](#)

LAISSER UN COMMENTAIRE

Commentaire *

Nom *

E-mail *

Site web

Laisser un commentaire

COMMENTAIRES RÉCENTS

De Gaulle dans Des chasseurs-bombardiers F/A-18 Super Hornet de l'US Navy ont abattu des « cibles hostiles » en mer Rouge

Cynik dans La Corée du Sud investit 1 milliard d'euros de plus dans son programme d'hélicoptère d'attaque léger

Alfred dans La Russie a achevé le transfert d'armes nucléaires tactiques vers la Biélorussie

B. Cherel dans La Centrafrique amorce un rapprochement avec les États-Unis en matière de sécurité

Pascal, (l'autre) dans Des chasseurs-bombardiers F/A-18 Super Hornet de l'US Navy ont

 décembre 2023

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

« Nov

ARTICLES RÉCENTS

Le Conseil constitutionnel retoque à nouveau le financement de l'industrie de défense par le Livret A

Artillerie : Les Écoles militaires de Draguignan ont participé aux essais de qualification du Griffon MEPAC

Les exportations allemandes d'équipements militaires ont atteint le niveau record de 11,7 milliards d'euros en 2023

Les États-Unis ont débloqué leur dernière tranche d'aide militaire disponible en faveur de l'Ukraine

La Corée du Sud investit 1 milliard d'euros de plus dans son

abattu des « cibles hostiles » en mer Rouge

🗨 Archiviste dans La Centrafrique amorce un rapprochement avec les États-Unis en matière de sécurité

🗨 Pascal, (l'autre) dans Des chasseurs-bombardiers F/A-18 Super Hornet de l'US Navy ont abattu des « cibles hostiles » en mer Rouge

🗨 Cantatrice dans La Corée du Sud investit 1 milliard d'euros de plus dans son programme d'hélicoptère d'attaque léger

🗨 Pascal, (l'autre) dans Des chasseurs-bombardiers F/A-18 Super Hornet de l'US Navy ont abattu des « cibles hostiles » en mer Rouge

🗨 C'est logique dans Selon son chef d'état-major, l'armée allemande n'a pas les moyens de déployer une brigade en Lituanie

programme d'hélicoptère d'attaque léger

🕒 Selon son chef d'état-major, l'armée allemande n'a pas les moyens de déployer une brigade en Lituanie

🕒 La Russie a achevé le transfert d'armes nucléaires tactiques vers la Biélorussie

🕒 Des chasseurs-bombardiers F/A-18 Super Hornet de l'US Navy ont abattu des « cibles hostiles » en mer Rouge

🕒 La Centrafrique amorce un rapprochement avec les États-Unis en matière de sécurité

🕒 Artillerie : Le ministère ukrainien de la Défense dit vouloir acquérir plus de CAESAR français

[Accueil](#)

[Rubriques](#)

[Magazine](#)

[Biblio](#)

[Forum Militaire](#)

[Publicité](#)

[Mentions légales](#)

[Confidentialité](#)



